

DOSSIER :  
AFFAIRES SCOLAIRES



# CITÉ NOUVELLE BOUGUENNAIS

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION MUNICIPALE

Prix 3 F. N° 29

JUILLET 1978

## SOMMAIRE

- 3 INTRODUCTION
- 4 CANTON DE REZE-BOUGUENAIS
- 5 à 11 CONSEIL MUNICIPAL
  - Séance du 31 Mars 1978
  - Séance du 28 Avril 1978
- 12 à 21 AFFAIRES SCOLAIRES
- 22 AFFAIRES SOCIALES
- 23 à 27 ASSOCIATIONS
  - . Tourisme et Travail
  - . FCOPE
  - . Croix-Rouge
  - . CSF

## PERMANENCES des ADJOINTS

LUNDI	de 16 H à 18 H	M. PRIOU
MARDI	de 14 H à 17 H	Mme SAUPIN
MERCREDI	de 9 H à 11 H 30	Mme BERNARD
	de 16 H à 18 H	M. POUCHIN
JEUDI	de 16 H à 18 H	M. LUCAS
	de 17 H à 18 H	M. GUILBAUD
VENDREDI	de 14 H à 17 H	M. TARGET
	de 17 H à 18 H	M. GUILBAUD
	toute la journée	M. AUTAIN
SAMEDI	de 10 H à 12 H	M. BONHOMMEAU
		M. PAULIAC

## RECRUTEMENT

Les Services Techniques de la Commune de  
BOUGUENAIS recrutent :

**1 O EVP ayant un CAP de maçon**

**1 OP1 pour les Espaces verts**

Prendre contact avec : M. RIO  
Directeur des Services Techniques

## EN ATTENDANT LA RENTREE

Ce bulletin, essentiellement consacré aux problèmes scolaires, sort à quelques jours des vacances, alors que cette année encore un français sur deux ne pourra pas partir. Rien d'étonnant à cela, au moment où l'augmentation des tarifs publics et l'extension du chômage accroissent les difficultés de millions de familles aux revenus modestes. La municipalité, est-il besoin de le rappeler, condamne cette politique et constate, non sans surprise, que les travailleurs n'acceptent pas sans réagir cette détérioration de leur pouvoir d'achat. Les conflits sociaux du mois écoulé en apportent la preuve. Tant et si bien que le gouvernement Barre n'affiche plus cette méprisante assurance des premiers jours, confinant parfois au cynisme, mais au contraire se prend à douter en considérant que la majorité des Français ne semble pas se satisfaire d'une politique qui consiste à accroître les marges bénéficiaires du patronat.

La population de Bouguenais ne peut pas non plus être satisfaite des conséquences de cette politique au plan local. La municipalité, dans tous ses projets, se heurte à l'Etat. Les retards qui en résultent risquent de créer à terme une situation préjudiciable aux usagers. C'est ainsi que le centre socio-culturel des Couëts n'est toujours pas financé, alors que le dossier a été déposé en Préfecture il y a maintenant 4 ans. C'est ainsi que le projet du deuxième groupe scolaire de la Croix-Jeannette, que le Conseil Municipal a décidé de dénommer JEAN ZAY, à la mémoire du Ministre de l'Education Nationale du Front Populaire, a été réduit de moitié arbitrairement, contre notre avis, par l'Inspection Académique, rendant problématique l'accueil de tous les enfants de la zone d'habitation de 643 logements actuellement en construction. Et ce qui est plus grave, ce groupe n'a reçu encore aucune promesse de financement, alors que les familles emménagent dans les premiers logements. On imagine mal comment pourra se faire la rentrée 1979 si, comme il est probable, le nouveau groupe scolaire JEAN ZAY n'est pas prêt. L'absence de prévisions, le manque de crédits et le refus d'entendre les élus de la population conduisent à de tels errements.

De telles incohérences sont le résultat d'une politique qui vise délibérément à démanteler le service public de l'éducation nationale.

C'est pourquoi nous devons le dénoncer, s'unir et se mobiliser pour contraindre le gouvernement à changer ses orientations en matière d'équipements scolaires. Car, depuis maintenant sept ans que nous sommes à la municipalité, nous avons constaté que la lutte avec le soutien des usagers et de toute la population finit toujours par payer.

# Canton de REZE BOUGUENNAIS

Elue au conseil général, le 23 Avril, je tiens, au nom du Parti Socialiste et de toute la gauche, à exprimer mes remerciements aux électrices et aux électeurs du canton de REZE BOUGUENNAIS qui m'ont apporté leurs suffrages.

Rompant avec la tradition du notable, bien ancrée dans la vie politique française, les sections du Parti Socialiste de REZE et BOUGUENNAIS n'ont pas craint de risquer un score plus faible, en choisissant comme candidat : une femme, jeune, du monde ouvrier.

Le score fut-il tellement inférieur ? Certains n'ont pas manqué de souligner une baisse de pourcentage au premier tour, négligeant de signaler la présence de quatre candidats de la gauche, contrairement aux élections de 1976, où il ne s'en trouvait que deux. En fin de compte, les électeurs ont répondu favorablement au choix du Parti Socialiste.

C'était donner raison à cette volonté bien déterminée du Parti Socialiste :

- souligner l'intérêt qu'il porte à la classe ouvrière
- marquer au plan politique son insertion de plus en plus forte dans le monde ouvrier
- donner à des jeunes et à des femmes la possibilité d'assumer des responsabilités électives.

C'est ainsi que je suis conseiller général depuis le 23 Avril. J'ai eu dès le 29 Avril, l'occasion de participer à la séance d'ouverture. On m'a demandé de prendre la place d'Alexandre Plancher au sein de la commission des travaux publics ; là, bien des choses à apprendre... Le premier dossier dont je me suis chargée concernait la desserte portuaire de Chevrières, c'est-à-dire une voie d'accès pour la zone industrielle.

Le 18 Mai, j'ai fait mon rapport sur ce dossier au conseil général, en insistant pour que cette desserte

devienne rapidement une réalité, afin que des entreprises puissent s'implanter et ainsi, donner quelques nouveaux emplois dans ce canton.

Il y a eu trois jours de session, les 17, 18 et 19 Mai.

J'ai fait mon apprentissage dans le déroulement des séances : discussion de dossiers divers :

- travaux publics
- affaires sociales et diverses
- Finances
- Agriculture

Pendant ces trois jours, ce qui m'est apparu le plus important :

- le problème du FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE. J'aurai l'occasion d'en reparler.
- le grave problème du CHOMAGE qui se pose bien plus durement maintenant ; on l'avait si bien camouflé et faussé avant les élections législatives.

- Inquiétude pour combien de familles ?

- . chômage technique à la SNIAS
- . La navale (Chantiers Dubigeon)
- . Fermeture de petites et moyennes entreprises
- . Arrivée des jeunes sur le marché du travail.

Ce problème de l'emploi est un problème politique et, dans cette période où la droite montre son vrai visage, je reste convaincue que ma responsabilité est de lutter avec les socialistes et tous ceux qui défendent leurs droits, en particulier le droit au TRAVAIL.

Voilà succinctement les premières impressions de ma présence au conseil général. Ma volonté est de faire partager l'action que je pourrais mener et d'être à l'écoute des élus locaux, afin de bien comprendre les problèmes de ce canton.

Michelle CHARPENTIER  
Conseiller Général

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 31 mars 1978

#### OBSERVATIONS CONCERNANT LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 MARS 1978

Dans la rubrique « questions diverses », au paragraphe intitulé Revendications du Personnel Communal, M. BONHOMMEAU demande qu'une rectification soit apportée au texte. Il précise que « les questions relatives au personnel n'étaient pas celles du groupe communiste, mais les questions du personnel qui avaient été discutées au moment de la réunion avec le groupe Communiste ».

Mme SAUPIN propose la rédaction suivante : l'étude des questions « arretées d'un commun accord avec le personnel » - Proposition adoptée à l'unanimité. Le texte sera modifié dans ce sens.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 3 Mars 1978 est adopté à l'unanimité.

Au nom du groupe Communiste, M. BONHOMMEAU fait ensuite la déclaration suivante :

« Le Groupe Socialiste, par la voix du Maire, a pris injustement et violemment à parti le Groupe Communiste lors du dernier Conseil Municipal. Accusé publiquement ce jour-là, et le lendemain dans la presse, d'avoir manipulé, d'avoir voulu utiliser un mécontentement, ou mieux d'être à l'origine d'un débrayage, d'avoir dit même des revendications pour porter tort à la campagne électorale d'un candidat de gauche, le Groupe Communiste s'est à son tour adressé à la presse le 4 Mars. PRESSE OCEAN a fait paraître un modeste extrait, OUEST-FRANCE a gardé un silence révélateur.

Aujourd'hui, un mois après, le Groupe Communiste, pensant que les esprits se sont un peu calmés, se tourne vers ses partenaires socialistes. Il lui paraît, en effet, normal qu'à la suite d'une accusation aussi grave, ceux-ci apportent publiquement la preuve de ce qu'ils ont avancé, ou sinon, reconnaissent qu'elle était injustifiée.

Si la période avait été autre, le Groupe Communiste se serait directement adressé à la population. C'est, en tous les cas, ce qu'il fera à l'avenir, si une situation semblable devait se reproduire.

Mais avant de laisser la parole à ses partenaires sur ce sujet, le Groupe Communiste tient à rappeler les faits.

Celui-ci, comme d'ailleurs le P.S.U., a seulement accepté de rencontrer l'intersyndicale du personnel le 1er Mars, pour entendre celle-ci exposer ses revendications. Cette rencontre a pu avoir lieu qu'avec deux partis pour les raisons que l'on sait. Elle répondait, en ce qui concerne les Communistes, au principe qui devrait régler le style de gestion municipale : la concertation privilégiée avec le personnel et la population.

Ils sont d'avis, parce qu'ils ont eu l'occasion de le ressentir eux-mêmes, que des questions doivent pouvoir être soulevées, sans qu'aussitôt leur auteur soit suspecté de noirs desseins ; que les positions de chacun gagnent à être confrontées et échangées pour qu'il y ait une commune démocratie.

Cette déclaration est suivie d'un long débat au cours duquel M. AUTAIN déclare entre autres :

« Je n'aurais jamais refusé de dialoguer avec le Personnel et la Commission du Personnel à été créée à cet effet ». Il constate que cette politique se solde par un échec dont les conséquences seront tirées. Il suggère que les problèmes du personnel soient portés devant la population.

Le Conseil procède ensuite à l'étude des questions portées à l'ordre du jour.

#### PARTICIPATION COMMUNE AUX DEPENSES DU C.E.S. POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

La Commune accepte de participer à ces dépenses pour la somme de 2 150 F. Cette participation permettra au C.E.S. de toucher une subvention de 3 850 F émanant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

#### CROIX-JEANNETTE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE D'H.L.M. LE HOME ATLANTIQUE

A l'unanimité, le Conseil décide que la Ville de BOUGUENNAIS accorde sa garantie à la Société d'H.L.M. Le Home Atlantique, dont le siège social est à SAINT-HERBLAIN - 8, Avenue des Thébautières, pour un emprunt de 685 000 F, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Prêts aux Organismes d'H.L.M., au taux pratiqué à la date de l'établissement du contrat en vue de compléter le financement de son programme de 115 logements réalisés dans la Z.A.C. de la Croix-Jeannette

#### GARANTIE D'EMPRUNT AU CREDIT IMMOBILIER FAMILIAL

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide que la Ville de BOUGUENNAIS accorde sa garantie à la Société d'H.L.M. Crédit Immobilier Familial, dont le siège social est à NANTES - 10, rue de Bel Air, pour un emprunt de 2 972 581 F, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Prêts aux Organismes d'H.L.M., au taux pratiqué à la date de l'établissement du contrat en vue de la construction de 20 logements, constituant l'opération « Les Primevères », dans la Z.A.C. de la Croix-Jeannette.

#### DECLARATION DU DROIT D'ALIENER EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION DANS LES ZONES D'INTERVENTION FONCIERE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide, dans la mesure où il ne lui sera pas possible de respecter le délai des 40 jours fixé par la réglementation pour se prononcer suite au dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, de déléguer, à titre exceptionnel, à la Commission d'Urbanisme et Voirie son pouvoir d'appréciation.

L'avis de la Commission restera soumis pour accord au Conseil. Au cas où le Conseil déciderait a posteriori de ne pas suivre l'avis de la Commission, la procédure consistant à user du droit de préemption serait annulée purement et simplement, le Conseil ayant seul pouvoir, en dernier ressort, de décider.



## CONSEIL MUNICIPAL

### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil décide d'exercer son droit de préemption sur la parcelle de terre cadastrée sous le n° 50 de la section BW, située au lieu-dit La Grande Ouche, que Mme FORTU-MEAU Marie, domiciliée rue du Moulin à BOUGUENAIS a déclaré vouloir aliéner le 16 Mars 1978 au prix de 20 000 F, et accepte de traiter à l'amiable au prix proposé par le propriétaire vendeur.

### LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES SUBVENTION DE JEUNESSE ET SPORTS DE 5 300 F pour 1978

Accepte la participation financière aux dépenses de fonctionnement des installations sportives municipales mises à la disposition des élèves des établissements publics secondaires, proposée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, laquelle s'élève à 5 300 F pour l'année 1978.



### CHANTIER DE JEUNES CONVENTION DE TRAVAIL AVEC L'ASSOCIATION CONCORDIA

Le Conseil décide de confier, du 8 au 29 Juillet 1978, l'aménagement de chemins piétonniers à un groupe de 18 jeunes volontaires, dans le cadre d'un chantier de travaux proposés par l'Association CONCORDIA - 27, rue du Pont Neuf 75001 PARIS.

### INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. AUTAIN ayant été élu Député à l'Assemblée Nationale le 19 Mars 1978 propose, compte tenu de son impossibilité d'exercer normalement ses fonctions de magistrat municipal, de verser à M. TARGET, premier adjoint chargé de le suppléer, la totalité de ses indemnités.

Les adjoints réglementaires et supplémentaires n'étant pas en mesure d'assumer en l'absence du Maire toutes les tâches, une suppléance pourrait être assurée par Mme BERNARD, Conseillère Municipale déléguée. A ce titre, les adjoints suggère de verser à l'intéressée le montant de l'indemnité jusque là perçue par M. TARGET.

Enfin M. TARGET devra verser à Mme BERNARD, sur sa propre indemnité, le retard des indemnités qui lui sont dues pour les mois de Janvier, Février et Mars 1978.

Cette nouvelle répartition des indemnités prendrait effet à compter du 1er Avril 1978.

A l'unanimité, le Conseil adopte la répartition des indemnités de fonction, comme suit :

- M. AUTAIN, Maire - Néant
- M. TARGET, 1er Adjoint - indemnité correspondant au montant de l'indemnité de Maire.
- M. BONHOMMEAU, 2ème Adjoint réglementaire
- M. POUCHIN, 3ème Adjoint réglementaire
- M. PRIOU, 4ème Adjoint réglementaire
- M. LUCAS, 1er Adjoint supplémentaire
- Mme SAUPIN, 2ème Adjoint supplémentaire
- M. GUILBAUD, 3ème Adjoint supplémentaire
- M. PAULIAC, 4ème Adjoint supplémentaire
- Mme BERNARD, Conseillère Municipale Déléguée - Indemnité correspondant à la moitié de l'indemnité versée à l'adjoint réglementaire.

### DECLASSEMENT CD 85 REDISTRIBUTION DE LA VOIRIE AUX ABORDS DE L'AEROPORT

M. PRIOU, rapporteur, expose au Conseil Municipal que les difficultés de circulation rencontrées sur le CD 823, entre la Place des Martyrs Nantais à REZE et l'Aérodrome de NANTES-CHATEAU-BOUGON, ont amené le Conseil Général de Loire-Atlantique à prévoir la réalisation d'un accès mieux adapté à l'aéroport, à partir du CD n° 723, par la rocade sud de NANTES (CD 145) d'une part, et la déviation du CD 85 d'autre part.

Compte tenu des opérations réalisées et projetées, la Direction Départementale de l'Équipement doit procéder à une redistribution de la voirie aux abords de l'aéroport et à l'intérieur du domaine Industriel aéroportuaire de NANTES-CHATEAU BOUGON, ce qui l'amène à proposer, en ce qui concerne la Commune de BOUGUENAIS :

#### 1°) dans l'immédiat :

a) la cession par le Département à la S.E.L.A. des délaissés des CD 85 et CD 823, teintés en orange sur le plan général, d'une superficie totale de 7 690 m<sup>2</sup>, faisant partie du domaine privé du Département, et situés sur le domaine Industriel aéroportuaire de NANTES-CHATEAU BOUGON (1ère tranche) ;

b) le déclassement de la section du CD 823, teintée en violet sur le plan général, comprise entre la voie de la Z.I. et la voie ferrée, et sa cession éventuelle à l'Etat (service des Bases Aériennes) ;

c) la suppression du PN 13. Ce PN n'est pas à conserver, l'accès à l'aéroport, à partir de la Bouvre, se faisant désormais par le CD 58 et la déviation du CD 85 (1ère tranche).

d) le déclassement du CD 85, dans sa partie comprise entre le CD 823 et le PN 13 (1-2 du plan général).

2°) Lorsque la SNIAS aura acquis les parcelles situées à l'intérieur d'un triangle délimité par la voie ferrée, les CD 823 et 85 au lieu-dit « Les Bauches Moreau » à BOUGUENAIS :

Aliénation à la SNIAS de l'emprise du CD 85 déclassé (1-2 du plan général). Cette voie en impasse restera ouverte à la circulation.

## CONSEIL MUNICIPAL

### 3°) Après mise en service du CD 145 (1ère tranche) et du CD 85 (2ème tranche)

Le déclassement du CD 85 actuel, dans sa partie comprise entre le PN 13 et le CD 58 (4-11 du plan général), et son classement dans la voirie communale de BOUGUENAIS.

4°) Après mise en service de l'artère principale 2 X 2 voies construite par la SELA à l'intérieur du domaine Industriel aéroportuaire et de la voie construite par le Département entre le lieu-dit « les Renardières » et le chemin communal de Frémion à ST-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU.

Le classement des voies ci-dessus désignées dans la voirie départementale sous le n° 85.

Le déclassement du CD 85, dans sa partie comprise entre l'extrémité du chemin communal de Frémion et le CD 823 à la Croix-Rouge, et son classement dans la voirie communale de ST-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU et de BOUGUENAIS (2-9 et 9-10 du plan général).

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la Commission d'Urbanisme et Voirie, et considérant la nécessité de maintenir la libre circulation sur l'actuel CD 85, à l'unanimité des membres présents, se déclare opposé :

- à la suppression du PN 13  
- au déclassement du CD 85 actuel et à son classement dans la voirie communale de BOUGUENAIS.

### BUDGET PRIMITIF 1978 LETTRE DU SOUS-PREFET DU 27/3/1978

Monsieur le Maire expose que, par courrier en date du 27 Mars 1978, le Sous-Préfet de Loire-Atlantique lui a demandé de soumettre à une seconde lecture par le Conseil Municipal le Budget Primitif 1978, et ce, en application de l'article L 212-4 du Code des Communes.

Le Sous-Préfet constate que les dépenses affectées au Syndicat de Voirie Rapide (exercice 77 et 78) et au fonctionnement des écoles privées (année scolaire 76-77) n'y figurent pas.

Monsieur le Maire rappelle alors au Conseil Municipal que certaines de ces dépenses n'ont même pas été notifiées par le Syndicat de Voirie Rapide (exercice 78) ou sont exigées par l'A.E.P. et le Préfet, en contradiction formelle avec la réglementation sur les contrats d'association (ex. Téléphone, impossibilité de distinguer les travaux d'entretien propres aux classes sous contrat et ceux des Maternelles hors contrat, aucun justificatif n'étant fourni, etc...).

Pendant, bien que le caractère contestable de ces dépenses telles qu'elles sont présentées par le Sous-Préfet, soit évident, le Conseil Municipal n'est pas appelé à poursuivre plus avant ses réflexions sur ce point. En effet, le Conseil Municipal n'est saisi que d'une demande de seconde lecture du Budget Primitif 1978, procédure légalement réservée au cas où le Budget est voté en déséquilibre. Ce qui n'est pas le cas. La demande formulée par le Sous-Préfet, fort curieuse dans le présent, est donc, en sus, dénuée de toute base légale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- considérant que le Conseil Municipal a voté le 3 Mars 1978 un budget en « équilibre réel » au sens du Code des Communes.

- qu'il en suit que le Sous-Préfet ne peut user des dispositions de l'article L 212-4, inapplicable en l'espèce, et qu'il n'a pas, de ce fait, à exiger une seconde lecture du Budget Primitif 1978.

Décide qu'il n'a pas lieu d'examiner plus avant la demande du Sous-Préfet tendant à soumettre le budget primitif 1978 à la seconde délibération visée à l'article L 212-4 du Code des Communes.

### AFFAIRES DIVERSES

#### A-POLLUTION DE LA BRETAGNE

M. TARGET informe le Conseil des dispositions prises au niveau de l'Association Communautaire de la Région Nantaise, suite au naufrage du pétrolier Amoco-Cadiz et de la pollution des côtes nord de la Bre-

tagne. Des contacts ont été pris avec BREST et MORLAIX afin d'envisager sous quelles formes les communes pourraient apporter leur soutien aux communes sinistrées.

Un débat s'instaure ensuite au cours duquel le Conseil Municipal se déclare solidaire des Bretons, dénonce les carences et l'imprévoyance de l'Etat, la responsabilité des firmes multinationales qui, au nom du profit, compromettent la vie des populations, l'écologie. Le Conseil demande que les pavillons de complaisance soient interdits dans les ports français.

Le Conseil demande également que l'Etat intervienne financièrement pour couvrir la réparation des dommages causés.

Le Conseil décide enfin d'accorder une aide supplémentaire exceptionnelle de 1 000 F à la Société pour la Protection de la Nature en Bretagne, association bénéficiant d'une subvention dans le cadre du Budget Primitif 1978.

#### B-ACQUISITION D'UNE MACHINE OFFSET

M. POUCHIN, après avoir rappelé l'accord de principe adopté par le Conseil lors du vote du Budget Primitif 1978, présente une étude comparative relative à l'acquisition d'une nouvelle machine offset en remplacement de la première machine achetée d'occasion en 1971.

Le type de machine proposée permettant de réaliser l'ensemble des petits travaux confiés à l'atelier d'impression, le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder à l'acquisition d'une Multilith 1250 reconstruite en usine au prix T.T.C. de 39 736 F auprès de la Société AD-DRESSOGRAPH.

La décision de l'utilisation de l'ancienne machine sera prise ultérieurement.

#### DECES DE M. BOITEAU

M. TARGET avise le Conseil du décès de M. BOITEAU, ancien Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers volontaires de BOUGUENAIS. Une gerbe de fleurs a été offerte au nom du Conseil Municipal.



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du  
28 avril 1978

### VENTE DE TERRAIN A LA SOCIÉTÉ H.L.M. « ATLANTIQUE-LOGEMENT »

Le Conseil décide de vendre à la Société Anonyme d'H.L.M. « Atlantique-Logement », dont le siège social est à NANTES - 4, rue Dourbroucq, une parcelle de 3 Ha 86 a 58 ca, pour le prix de 2 179 292 F, taxes comprises. Ce terrain permettra la construction de 80 pavillons individuels, financés par des prêts aidés par l'Etat.

### CARREFOUR CD 723 CROIX-JEANNETTE-BELLEVUE

Afin d'aménager ce carrefour, la Commune cède au Département de Loire-Atlantique, 71 mètres carrés de terrain pour la somme de 533 F.

### LOTISSEMENT DU CLOS BOURNEAU PASSAGE DES CANALISATIONS EAUX PLOUVIALES ACQUISITION TERRAIN JUNO

En raison de l'utilité pour la Commune d'acquiescer ce terrain, le Conseil décide l'achat des 258 m<sup>2</sup> pour le prix de 2 838 F, indemnités comprises.

### VOIE COMMUNALE N° 21 ACQUISITION IMMEUBLE ROLLAND

M. et Mme ROLLAND, propriétaires occupants d'une maison d'habitation avec garage et jardin, au 13 de la rue des Ecoles à Bouguenais, proposent de céder à l'amiable à la Commune leurs immeubles situés dans l'emprise du futur CV 21, voie communale prévue au POS dans le secteur des Couëts.

Le Service des Domaines, consulté pour cette affaire, a estimé l'emprise totale de ces immeubles bâtis et non bâtis, cadastrés section BP n° 72, d'une superficie de 490 m<sup>2</sup> à 188 000 F, prix proposé par la Commune à M. et Mme ROLLAND et accepté par eux.

A la majorité de 19 voix sur les votants, MM. POUCHIN, LUCAS, QUARY, FRENAIS et BOLTEAU ayant déclaré s'abstenir, le Conseil décide l'acquisition de cet immeuble pour la somme de 188 000 F.

### VOIE COMMUNALE N° 21 ACQUISITION IMMEUBLE RICLET

Pour l'emprise du futur CV 21, voie communale prévue au POS, dans le secteur des Couëts, il est nécessaire d'acquiescer une partie de la propriété de M. et Mme RICLET Max, domiciliés aux Rochelets en SAINT-BREVIN-LES-PINS.

Il s'agit d'une parcelle située au 11, rue des Ecoles à Bouguenais, cadastrée section BP n° 71, sur laquelle est implantée un garage.

Le Service des Domaines, consulté pour cette opération, a évalué l'ensemble de cet immeuble d'une superficie d'environ 287 m<sup>2</sup> à 25 000 F prix proposé par la Commune à M. et Mme RICLET et accepté par eux.

A la majorité de 19 voix sur les votants, MM. POUCHIN, LUCAS, QUARY, FRENAIS et BOLTEAU ayant déclaré s'abstenir, le Conseil décide l'acquisition aux conditions ci-dessus.

### PLACE DE LA REPUBLIQUE ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE Mme DOUCET

Le Conseil décide la vente au profit de Mme DOUCET Marcelle d'une partie d'un terrain communal, sis au lieu-dit Place de la République en Bouguenais, cadastré sous le n° 604 de la section AW, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, pour la somme de 600 F.

### Z.A.D. CROIX-JEANNETTE ACQUISITION TERRAIN GALLAIS

Sur proposition de M. et Mme Hubert GALLAIS, domiciliés 30, rue de Bellevue à Bouguenais, la commune décide l'acquisition de trois parcelles comprenant respectivement : 1266 m<sup>2</sup>, 1094 m<sup>2</sup>, 270 m<sup>2</sup>, situés à « la Gagnerie du Rolly ». Le montant de cet achat s'élève à 18 080 F.

### RUE DE LA CHAPELLE CLOS SAINT-PERE ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE

Le Conseil décide d'acquiescer un terrain de 578 m<sup>2</sup>, dont 400 m<sup>2</sup> de cession gratuite, appartenant à M. Jacques CORBINEAU, domicilié au Bois Chabot à Bouguenais. Cette parcelle de terre, dont le coût s'élève à 7 120 F, servira à desservir le secteur du Clos Saint-Père.

### Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'ELARGISSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N° 12 DENOMMEE RUE DE BELLEVUE

A l'unanimité, le Conseil décide d'acquiescer les terrains suivants : lieu-dit « le Petit Cartron », 4 928 m<sup>2</sup> de terre appartenant à M. BOLTE Georges, rue de Bellevue à Bouguenais et « le Clos Failli », 6 325 m<sup>2</sup> de terre appartenant à M. LONGEPE Clément, habitant La Montagne.

### V.R.D. PROGRAMME 1978 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES 77 AVENANT MARCHE V.R.D. 77 ENTREPRISE BOURDIN ET CHAUSSE

Le Conseil décide de confier à l'Entreprise Bourdin et Chaussée la réalisation des travaux prévus au V.R.D. pour l'année 1978. Ces travaux concernent le prolongement de la rue de Bellevue jusqu'à la rue de la Gagnerie et l'aménagement des abords du passage souterrain de la rue Salvador Allende.



## CONSEIL MUNICIPAL

### CRECHE FAMILIALE ASSISTANTES MATERNELLES SALAIRE JOURNALIER INDEMNITE COMPENSATRICE INDEMNITE D'ENTRETIEN DU MATERIEL

A l'unanimité, le Conseil adopte le règlement intérieur fixant les conditions de fonctionnement de la crèche municipale et décide de fixer les taux des salaires et indemnités à verser aux assistantes maternelles de la crèche familiale comme suit :

**Salaire : tarif journalier**  
Deux fois le montant du salaire minimum de croissance, par enfant et par jour. Ce salaire est maintenu en cas d'absence de l'enfant pour maladie.

**Indemnité d'entretien des enfants :** 12 F par jour et par enfant. Cette indemnité est indexée sur le SMIC.

**Indemnité mensuelle d'entretien du matériel :**  
Taux fixé 15 F par enfant gardé.

La présente décision est applicable à compter du 1er Avril 1978.

### COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

M. PAULIAC, Adjoint au Personnel, après avoir rappelé l'importance que revêt la commémoration du 8 Mai 1945 et la volonté manifestée par les Associations d'Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de voir célébrer officiellement cet anniversaire « du jour de la victoire de la civilisation sur la barbarie nazie », propose que la journée du 8 Mai soit considérée comme jour férié pour le personnel communal, la Commune se devant de montrer l'exemple pour ses propres agents.

M. AUTAIN, au nom du groupe socialiste, déclare que « la commune ne doit pas à elle seule adopter une position tant qu'au plan national le 8 Mai ne sera pas reconnu comme jour férié ». En conséquence, le groupe du Parti Socialiste a décidé de voter contre la proposition.

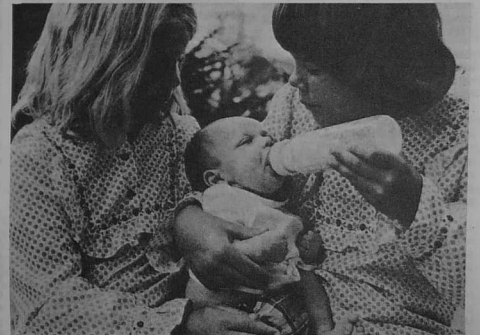
M. BONHOMMEAU, au nom du groupe communiste, déclare pleinement partager l'opinion exprimée par M.

### CRECHE FAMILIALE USAGERS NON ALLOCATAIRES DE LA C.A.F. TARIFS JOURNALIERS

Les tarifs journaliers de la crèche familiale municipale ont été modifiés à compter du 1er Février 1978, suite à la décision prise par le Conseil Municipal le 24 Janvier 1978.

Les allocataires de la C.A.F. ayant un quotient familial situé entre 912 F et 1137 F, bénéficient d'une prise en charge de 3,37 F déduite directement sur le prix de journée.

Les non allocataires (ex : agents EDF - PTT - SNCF - Municipaux), avec le même quotient, sont privés de cet avantage. Ainsi, certains petits salaires sont pénalisés.



PAULIAC, et confirme que les communistes sont pour un 8 Mai férié.

M. POUCHIN, pour le P.S.U., se déclare favorable à l'attribution du jour férié dans la mesure où d'autres municipalités de gauche ont fait ce choix.

M. DELAPREE, ayant donné pouvoir à M. BOURGEOIS, se prononce favorablement.

La proposition est mise aux voix.

Déclarent se prononcer contre l'institution à Bouguenais du 8 Mai, journée chômée et payée : MM. AU-

La Commission des Affaires Sociales, consultée à ce sujet, a proposé qu'une dérogation au tarif général soit admise et qu'un tarif spécial de 28 F par jour soit adopté et appliqué aux non allocataires ayant un quotient familial inférieur à 1137 F, soit 4 000 F pour 2 salaires mensuels avec 1 enfant.

A la majorité de 20 voix sur les 24 votants, MM. LUCAS, GUYOT, QUARY, FRENAIS ayant déclaré s'abstenir, décide de fixer à compter du 1er Février 1978 un tarif spécial de 28 F par jour pour un enfant placé et 42 F pour deux enfants placés, applicable aux non allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales ayant un quotient familial inférieur à 1 137 F.

TAIN, TARGET, LUCAS, PRIOU, GUILBAUD, Mme BERNARD, MM. BOLTEAU, BOURGEOIS, FRENAIS, GUYOT, MONTAUDON, QUARY, Mmes PLANER, SARRAMEA, M. THOMAS.

Déclarent se prononcer pour : MM. BONHOMMEAU, PAULIAC, QUENTIN, Mmes LE BOULCH, SAUPIN, BOIVINEAU, MM. DELAPREE, POUCHIN, DAVID.

En conséquence, la proposition par 15 voix contre et 9 voix pour est rejetée.



## CONSEIL MUNICIPAL

### AGENCE D'ETUDES URBAINES DE L'AGGLOMERATION NANTAISE

Dans le cadre de la mission confiée à la S.C.E.T. par la Ville de Nantes par convention en date du 27 Juillet 1977, a été élaboré un projet de création d'une Agence d'Etudes Urbaines ayant pour objet l'exécution d'Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement dans l'agglomération nantaise.

Constituée sous la forme d'une association régie par la loi du 1er Juillet 1901, la future agence n'est pas un organisme de décision, mais elle apparaît comme un outil nouveau, destiné à replacer dans un cadre global les problèmes à résoudre au niveau de l'agglomération, et à assister, par une information et une concertation permanentes, les élus dans leurs choix.

Les études exécutées par cette Association seraient mises à la disposition des communes concernées y ayant adhéré.

Outre les 36 communes incluses dans le périmètre de l'A.C.R.N., l'Association regrouperait 5 représentants de l'Etat et toutes personnes morales, publiques ou privées, concernées par son objet social et ayant décidé d'y adhérer.

Le financement de l'Association serait principalement assuré par la participation des communes ayant décidé d'y adhérer, celle du Conseil Général de Loire-Atlantique sous réserve de son adhésion à l'Association, et par une subvention du Ministère de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire, en application des textes réglementaires en vigueur relatifs aux Agences d'Urbanisme d'Agglomération, notamment la circulaire n° 77-82 du 1er Juin 1977. Sur ces bases, pour l'exercice 1978, le financement de l'Agence serait assuré de la façon suivante :

- Part des Communes	645 000 F
- Part du Conseil Général	155 000 F
- Subvention du Ministère de l'Equipement	800 000 F
- Contrats spécifiques	150 000 F
<b>Total</b>	<b>1 750 000 F</b>

La subvention représente 50 % du budget de l'Association, contrats

spécifiques exclus (10% du budget). Pour l'exercice suivant, on peut estimer que cette subvention serait de 40 % environ et serait ensuite fixée à 33 % en application des textes réglementaires en vigueur à ce jour.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

1°- Approuver le projet de statuts joint au dossier proposé pour l'Agence d'Etudes Urbaines de l'Agglomération nantaise ;

2°- Décider l'adhésion de la Commune de Bouguenais à cette Association ;

3°- Prendre l'engagement que la Commune de Bouguenais participera financièrement aux charges de l'Association et inscrira au budget primitif pour l'exercice 1978 un crédit de 17 326,50 F, montant de sa participation pour l'année en cours.

4°- Désigner un membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bouguenais au sein de l'Assemblée Générale de l'Association.

5°- Désigner également un membre du Conseil Municipal comme administrateur représentant la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association.

6°- Autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de l'Association, et, notamment celle du Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président ou le Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, par 22 voix contre deux, MM. POUCHIN et DAVID ayant déclaré s'abstenir,

1°- Approuve le projet de statuts joint au dossier proposé pour l'Agence d'Etudes Urbaines de l'Agglomération nantaise.

2°- Décide l'adhésion de la Commune de Bouguenais à cette Association.

3°- Prend l'engagement que la Commune de Bouguenais participera financièrement aux charges de l'Association et inscrira au budget primitif

pour l'exercice 1978 un crédit de 17 326,50 F, montant de sa participation pour l'année en cours.

4°- Décide de reporter à une date ultérieure la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association.

5°- Se réserve la possibilité de dénoncer son adhésion à tout moment.

### RECOURS EN ANNULATION CONTRE L'ARRETE PREFECTORAL DU 26 AVRIL 1978

M. le Maire expose qu'au terme d'un arrêté en date du 26 Avril 1978, le Préfet a procédé au « règlement du Budget Primitif 1978 » de la Commune de Bouguenais en faisant application des articles L. 212-3 et L. 212-4 du Code des Communes, c'est-à-dire qu'il a réduit d'autorité les crédits votés par le Conseil Municipal dans sa séance du 3 Mars 1978.

Cette décision, comme on le sait, est dépourvue de toute base légale.

Le Conseil décide :

1°- d'autoriser M. le Maire :  
à exercer un recours pour excès de pouvoir, au nom de la Commune, devant le Tribunal Administratif de Nantes, contre l'arrêté de M. le Préfet de Loire-Atlantique en date du 26 Avril 1978, portant « règlement » au sens des articles L. 212-3 et L. 212-4 du Code des Communes, du budget primitif 1978 de la Commune de Bouguenais.

à assortir sa requête d'une demande de sursis à exécution de la décision préfectorale.

à exercer, si besoin, toutes voies de recours devant la juridiction d'appel, de suivre l'affaire en faisant tout ce qui sera utile et nécessaire pour la mener à bonne fin.

2°- de se faire assister dans cette instance par Maître TAUPIER, Avocat au Barreau de Nantes, domicilié 17, Boulevard du Massacre à Saint-Herblain.

## CONSEIL MUNICIPAL

### ACHAT D'UNE PELLE CHARGEUSE

Le Conseil décide l'achat d'une pelle chargeuse destinée à compléter le parc à matériel des services techniques. Ce matériel, de marque MASSEY FERGUSON sera fourni par les Etablissements LEMERLE de Vertou, pour le prix de 191 217 F TTC. Le marché prévoit en outre la remise en état de la pelle chargeuse déjà propriété communale.



### AFFAIRES DIVERSES

#### COLLECTIF NATIONAL DE SOUTIEN AUX LUTTES DE SOLDATS (C.N.S.L.S.) SECTION DE NANTES MOTION DE SOUTIEN

Le Conseil prend connaissance d'une correspondance adressée par le Collectif National de soutien aux luttes de soldats (Section de Nantes) qui fait état d'une campagne nationale organisée par les Comités de Soldats pour obtenir les transports gratuits.

Le Conseil se montre favorable, à l'unanimité, pour soutenir l'action du C.N.S.L.S. en ce qui concerne la gratuité du réseau SNCF.

Concernant le transport urbain nantais, le Conseil, considérant que la décision ne peut appartenir qu'au Syndicat Intercommunal dont la Commune de Bouguenais n'est pas adhérente, déclare ne pouvoir réserver de suite favorable à la demande du C.N.S.L.S.

### SENS INTERDIT RUE DE BEAUVOIR PETITION DES COMMERCANTS

M. AUTAIN donne lecture de la lettre pétition signée par 43 personnes, dont un certain nombre de commerçants du Bourg, réclamant l'annulation de l'arrêté municipal interdisant la circulation rue de Beauvoir, dans le sens La Montagne-Bouguenais.

Après avoir rappelé la consultation faite auprès des habitants du Bourg sur le plan d'alignement de la rue Aristide Briand et le refus formulé par ceux-ci relatif à l'élargissement prévu par ce plan.

Après avoir précisé que le maintien en l'état de la rue Aristide Briand impliquait la mise en œuvre d'un plan de circulation, ce qui avait semblé à l'époque pouvoir être accepté par le plus grand nombre.

Après avoir entendu les observations notamment du public présent dans la salle, le Conseil décide :

- de maintenir la signalisation mise en place,

- d'autoriser, en sus des transports urbains et des bicyclettes, le passage des vélocycles,

- d'implanter à l'entrée de l'agglomération une signalisation limitant la vitesse à 45 km/heure,

- de placer des panneaux Centre Ville aux intersections des rues de Beaulieu et du Cimetière avec la rue Eugène Poitier.

Dans la mesure où la gêne constatée par certains commerçants se confirmerait, le Conseil se déclare disposé à revoir sa position d'ici quelques temps.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VOIRIE RAPIDE COMPTE RENDU DE REUNION

M. TARGET ayant assisté en qualité d'observateur à une récente réunion du Syndicat, en fait un compte rendu succinct. Il explique, entre autres, le programme à court, moyen et long terme du SIVRAM et le projet de passage sous fluvial imaginé pour le franchissement de la Loire à Cheviré.

Au cours de cette réunion, le problème du Centre de Lutte contre l'Incendie du Sud-Loire a également été évoqué. M. TARGET donne quelques détails sur ce projet qui comporterait l'implantation d'une caserne avec 80 sapeurs-pompiers professionnels. Le coût de l'opération est estimé à 10 millions de francs. Une subvention de 10 % peut être espérée sur les bâtiments et 40 % sur l'achat du matériel.

Il en coûterait 70 F par habitant. La création d'un syndicat est envisagée.

## PERMANENCES des ADJOINTS

LUNDI	de 16 H à 18 H	M. PRIOU
MARDI	de 14 H à 17 H	Mme SAUPIN
MERCREDI	de 9 H à 11 H 30 de 16 H à 18 H	Mme BERNARD M. POUCHIN
JEUDI	de 16 H à 18 H de 17 H à 18 H	M. LUCAS M. GUILBAUD
VENDREDI	de 14 H à 17 H de 17 H à 18 H toute la journée	M. TARGET M. GUILBAUD M. AUTAIN
SAMEDI	de 10 H à 12 H	M. BONHOMMEAU M. PAULIAC



## AFFAIRES SCOLAIRES

# Groupe Scolaire de la Z.A.C de la Croix Jeannette UN SCANDALE!

A différentes occasions, en particulier dans les deux derniers bulletins municipaux et lors des commissions des Affaires Scolaires, nous vous avons informés des difficultés rencontrées au sujet de la programmation et du financement du groupe scolaire de la Z.A.C.

A la signature de l'accord de Z.A.C. en Février 1977, le Préfet avait accepté le programme pédagogique et le financement.

### ETUDE DU PROGRAMME

En liaison avec les services de l'Inspection Académique, les élus, les enseignants et différentes associations était élaboré le programme. Il comprenait 12 classes primaires dont 2 de perfectionnement et 4 classes maternelles et ceci pour 634 logements.

Après étude et réflexion, l'inspectrice des écoles maternelles souhaitait un programme de 5 classes au lieu de 4, ayant pris connaissance de la variation démographique sur notre commune, de 1968 à 1975, qui était en augmentation de 22,6 %.

### ETUDE DU PROJET

A partir de ces éléments, les architectes élaboraient un projet avec le concours des élus, des enseignants, parents d'élèves et différentes associations.

Le dossier fut constitué et présenté à l'Inspection Académique le 16 Novembre 1976 : depuis c'est le mu-

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
ARRONDISSEMENT DE NANTES  
M. LE MAIRE DE BOUGENAIS  
Le 10 Mars 1978  
Le Maire de BOUGENAIS

Monsieur le Préfet de la Région des Pays de la Loire  
Préfet de Loire-Atlantique  
Président de l'Inspection Académique et des Prisons de Loire-Atlantique  
Maison de la Préfecture  
41 010 NANTES ST-JEAN

OBJET : 121 0021-BOUGENAIS - Construction d'un groupe scolaire - Amal-Projet - Demande de subvention.

Monsieur le Préfet,

Le Conseil Municipal de BOUGENAIS, au cours de sa séance du 17 Décembre dernier, a adopté l'arrêté par lequel le groupe scolaire envisagé de la Z.A.C. de la Croix Jeannette de la commune de Bougenais, dont la création a été autorisée par votre arrêté en date du 10 Septembre 1976.

En l'honneur de votre commission, nous en joins le dossier de l'opération, lequel comporte les éléments suivants :

- Délibération du Conseil Municipal en date du 17 Décembre 1976
- Plan de financement
- Plan de situation
- Plan de section
- Plan des allées
- Plans descriptifs, descriptive, situation
- Proposition de 5 classes

La composition de cet ensemble scolaire qui comporte 10 classes primaires, 2 classes de perfectionnement, 2 classes maternelles et 2 sections pour 700 élèves, a été modifiée par un groupe de travail formé de représentants de la Municipalité, d'enseignants, de parents, d'habitants et de parents d'élèves, au cours d'une séance le 10 Janvier 1978. L'ajout de ces deux classes maternelles, pour une école située dans la zone d'habitat collectif, a été décidé en vue d'élargir le projet scolaire et d'adapter le programme à la situation démographique.

Le 10 Mars 1978 (V. M.), l'arrêté de la Commission et de l'Inspection Académique (M. de la Croix Jeannette) a été adopté par le Conseil Municipal de Bougenais le 10 Mars 1978. Cette décision a été prise en vue de la réalisation de ce projet de groupe scolaire et de la construction de ce dernier.

Le dossier relatif à ce projet a été transmis par la Commission et par l'Inspection Académique à l'Inspection Académique le 16 Novembre 1976. Ce dossier a été transmis à votre service le 10 Mars 1978. Ce dossier a été transmis à votre service le 10 Mars 1978. Ce dossier a été transmis à votre service le 10 Mars 1978.

En l'honneur de votre commission, nous en joins le dossier de l'opération, lequel comporte les éléments suivants :

- Délibération du Conseil Municipal en date du 17 Décembre 1976
- Plan de financement
- Plan de situation
- Plan de section
- Plan des allées
- Plans descriptifs, descriptive, situation
- Proposition de 5 classes

Le dossier fut constitué et présenté à l'Inspection Académique le 16 Novembre 1976 : depuis c'est le mu-



## AFFAIRES SCOLAIRES

tisme complet après, pourtant, différents courriers soulignant nos inquiétudes sur l'urgence de l'acceptation du projet afin de pouvoir élaborer le dossier d'exécution et de marché.

### POURQUOI CETTE URGENCE ?

116 logements seront livrés pour la rentrée 1978. L'accueil des enfants pourra se faire dans des conditions acceptables avec le groupe de l'école ouverte de la Croix-Jeannette.

En septembre 1979, 272 logements supplémentaires seront réalisés et 315 le premier trimestre 1980, nos inquiétudes sont justifiées.

Devant ces faits, des contacts téléphoniques furent pris, il nous fut dit que notre programme était beaucoup trop ambitieux et qu'il n'était pas question d'accepter un tel projet.

Suite à cette conversation, un courrier nous fut adressé nous invitant à rediscuter ce programme avec les services académiques, mais nous soulignant bien que notre groupe ne comprendrait plus que 7 classes primaires et 3 classes maternelles dans une deuxième tranche.

Le 2 Juin 1978, nous fîmes reçus et malgré tous les éléments précis que nous avions - c'est-à-dire l'échéancier d'exécution des logements de la Z.A.C. - l'arrivée d'une population jeune - la politique d'urbanisation de ce secteur, l'Inspection Académique se refusa de revenir sur sa décision, prétextant que les grilles ont été modifiées pour le calcul du nombre de classes nécessaires à l'accueil des enfants.

Nous prenons acte de cette décision, nous restons très pessimistes et persuadés que le projet initial reste valable.

### SITUATION INQUIETANTE

La décision extrêmement tardive de l'Inspection Académique dont elle seule est responsable nous place devant un problème très préoccupant.

Nous avons demandé aux architectes de remodeler le projet afin que celui-ci soit accepté par la commission d'étude, mais le temps passe.

Il faudra au minimum trois mois pour établir le dossier d'exécution et celui d'appel d'offres.

Nous n'aurons le financement que dans la deuxième quinzaine de Janvier 1979, car il faut attendre la décision du conseil général pour l'accord de subvention.

Sans cette notification, nous ne pouvons pas obtenir de prêts à long terme à des taux d'intérêts relativement acceptables mais pourtant encore trop élevés.

Si toutes les conditions sont requises, il nous reste six mois pour exécuter notre groupe scolaire, vous jugerez vous-mêmes. Il y a vraiment carence au niveau des pouvoirs publics qui seuls décident, alors que les élus, partant d'études de l'évolution démographique, des mouvements de population et de l'urbanisation de leur commune, sont particulièrement qualifiés pour prévoir et déterminer les besoins.

10 pour être annexé à l'arrêté du 28 FEV 1977  
NANTES, le 28 FEV 1977

10 pour être annexé à la délibération n° 5-178 du 21 MAI 1978  
de la Mairie  
Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

31/3/78

RECETTES  
Le Directeur de Service  
de la Commission  
des Aménagements  
BILAN FINANCIER des  
EQUIPEMENTS COLLECTIFS  
de SUPERSTRUCTURE

D. GUILLOU

NATURE DES EQUIPEMENTS	COUT	TAUX DE SUBVENTION (1)	MONTANT SUBVENTION REÇUE (1)	PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS	CHARGES COMMUNALES RESIDUELLES
(2)					
- Groupe scolaire	4.380.600	-	1.405.900	1.137.000	2.057.700
- Centre médico-social	1.536.250	40 E	614.500	329.486	592.264
- Terrain de sports	300.000	50 E	150.000	53.400	96.600
TOTAL (3)	6.216.850		2.170.400	1.500.086	2.746.364

(1) Références : Arrêté du 31/12/1963  
Décret n° 72.196 du 10/3/1972

(2) Groupe comprenant :  
- 4 classes maternelles  
- 10 classes primaires  
- 2 classes de perfectionnement  
(La subvention escomptée comprend 430 F par enfant, soit 90.300 F, pour la cantine)

(3) Dont fige, en outre, réalisés hors Z.A.C., les équipements suivants :

- école ..... 5.300.000 F
- piscine ..... 1.300.000 F
- C.C.E.C. .... 2.600.000 F
- stade ..... 350.000 F

TOTAL ..... 10.150.000 F



## L'ÉCOLE CONFRONTÉE AU DÉSENGAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

L'École ne doit pas être une simple juxtaposition de classes comme certains groupes sur notre commune, mais une maison entièrement conçue en fonction des besoins. L'École doit être fonctionnelle, intégrée à la vie du quartier ou du village, c'est le souci des élus.

Les municipalités payant la TVA, la subvention versée ne représente plus que 10 à 15 % du coût des travaux.



L'exemple marquant est l'école ouverte de la Croix-Jeannette qui est un ensemble socio-éducatif réunissant notamment l'établissement scolaire proprement dit, un restaurant scolaire, des lieux d'activités culturelles diverses.

Avec les concours des enseignants, parents d'élèves, du personnel communal, des différentes associations, c'est vouloir le développement de la pratique démocratique. C'est ce travail en commun qui a permis l'élaboration et la réalisation du groupe scolaire maternelle Célestin Freinet à Bourneau, car l'école maternelle doit répondre à un besoin éducatif de la petite enfance. Notre optique fut la même pour le groupe scolaire mixte de la ZAC où l'ensemble des usagers ou intéressés ont participé à l'élaboration du projet pour la recherche du meilleur accueil.



Cela suppose également une grande bataille en direction des pouvoirs publics pour faire prendre en considération, aboutir et financer de tels programmes conformes aux besoins. Car le financement des équipements scolaires est sans doute l'exemple le plus criant du pillage des finances communales.

### EQUIPEMENTS

Le décret du 31-12-1963, toujours en vigueur, forfaitisait par classe la subvention de l'Etat. Le taux de cette subvention n'a pas été revalorisé depuis, alors que le coût des travaux, des équipements, etc., grevé par l'inflation et la spéculation a été multiplié en moyenne par quatre !



Les indispensables salles de jeux, de repos, de travaux manuels, cuisines, aménagements des espaces extérieurs, etc... ne sont pas pris en considération dans le montant de la subvention qui est calculée au strict nombre de classes.

### RESTAURANTS SCOLAIRES

Nous accueillons entre 800 et 850 enfants par jour, 250 en maternelle et 600 en primaire. Notre souci est le même : qualité de l'accueil et qualité des repas.

Ils sont gérés par la Caisse des Ecoles et en 1979 seront gérés par le service municipal. C'est dans le but de faire participer le maximum de personnes intéressées que ce service sera inséré directement aux affaires scolaires.

Le problème est identique à celui des équipements. En 1968 a été supprimée la subvention de l'Etat pour la construction de cantines ou restaurants scolaires. Une modeste subvention est versée par le Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles (FORMA) pour favoriser la consommation des produits laitiers.

La charge des restaurants scolaires est aussi, pour l'essentiel, supportée par le budget municipal.

### TRANSPORTS SCOLAIRES

Pourquoi une régie directe ?

Nous transportons en primaire et maternelle 600 à 650 enfants par jour. Notre souci majeur : c'est la sécurité des enfants. Nous avons mis un accompagnateur dans chaque car. Puis, nous ne sommes pas là pour faire du profit : nous voulons que le prix soit accessible à chaque famille et surtout les plus défavorisées. En conclusion, nous voulons un transport de qualité.



## les équipements scolaires

### Maternelle ville

Directrice : Mlle TREMAUDEUX Catherine

3 classes



Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
petite section	35	YVINOU Annick
petite-moyenne sections	34	TREMAUDEUX Cath
moyenne grande sections	35	BOSSY Brigitte

Les trois institutrices effectuent des surveillances de cantine

Personnel communal :

A.S.E.M. BRENON Miralle  
PILORZE Marie-Anne  
JACQUELIN Monique

### Mixte 1 ville

Directeur : M. JOUBAUD Emile

5 classes



Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
C.P.	19	GAUDIN Dominique
CE 1	25	LANGLAIS Jean-Marie
CE 2	20	JOUBAUD Monique
CM 1	28	CHESNAIS Maryse
CM 2	29	JOUBAUD Emile

Pas de surveillance de cantine

Personnel communal :

Femme de ménage : FOUILLET Madeleine (28 H/semaine)

### Ecole Le Relais

Directrice : Mme GOMBAUD Paul

3 classes



Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
classe enfantine 2 à 6 ans	15/20	LINEUL Danielle
C.P. 6 à 10 ans	15/20	GOMBAUD Paul
CE 1/CE 2 10 ans	15/20	MARTIN Marie-Claude

Pas de surveillance de cantine

Personnel communal :

A.S.E.M.\* Mme ETIENNE Maryvonne  
Femme de ménage Mme MICHENEAU Francine (8 H/semaine)

\* Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles



## AFFAIRES SCOLAIRES

# les équipements scolaires

### Mixte 1 Bourneau

Directeur : M. CORDINA José

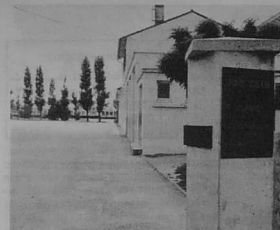
14 classes

Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
CM 2	35	CORDINA José
CE 2 B	30	BUISSON Monique
CP A	25	BIRON Jean-Pierre
		FLAMENT Michel
		G.A.P.P.
		JOGUET Christiane
CP B	25	GUNIGON Marie-Renée
CM 1 A	34	LEPAROUX Gilbert
CE 2 A	29	LUCAS Liliane
CM 2 B	31	PAN Monique
CE 1 A	31	ROY Marie-France
classe adaptation	14	VERGONZANNE Genev
classe perfectionnement	14	BURTAN Joël
CM 1 B	34	POUPARD Alain
CE 1 B	32	CHEVALIER François

Seuls MM. BURTAN et POUPARD assurent les surveillances de cantine

#### Personnel communal :

Femmes de ménage : CHARRIER Clarisse (15 H 45/semaine)  
 DUVAL Constance " "  
 MERIAU Liliane " "  
 ORDRENEAU Jacqueline (13 H 30/semaine)  
 LEBRUN Michèle (9 H 00/semaine)



### Maternelle Fougan de Mer

Directrice : Mme TORRES Eliane

3 classes

Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
Petite section	30	TORRES Eliane
moyenne section	35	CAIJELO Patricia
grande section	35	LIOT Marie-France

Toutes ces institutrices assurent la surveillance de la cantine

#### Personnel communal :

A.S.E.M. : DAULY Lucette  
 ZAORSKI Antonia  
 Femme de ménage : CHOPIN Evelyne (12/semaine)



## AFFAIRES SCOLAIRES

# les équipements scolaires

### Mixte 2 Bourneau

Directrice : Mlle LE GOARDET Marguerite

7 classes

Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
CP	24	LERION Jacqueline
CP	24	VECK Paulette
CE 1	27	HAMIDI Marie-Annick
CE 1	29	MORVAN Nelly
CE 2	32	MALHERBE Georges
CM 1	35	TESSIER Bruno
CM 2	34	JORAUD Patrick

M. JORAUD assure le remplacement de Mlle LE GOARDET les lundi et mardi

Seul M. TESSIER assure les surveillances cantine



### Maternelle Bourneau

Directrice : Mme GUERIN Josette

7 classes (-4)

Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
petite section	35	GOUBERT Jacqueline
petite-moyenne sections	35	CASTILLO Gisèle
moyenne section	35	ALLARD Martine
moyenne section	35	TEIGNER
grande section	35	GIRARD Simone
grande section	36	CHEDOTAL Myriam
grande section	35	GUERIN Josette

Pas de surveillance cantine.

#### Personnel communal :

A.S.E.M. : MONTESINOS Pilar  
 ROBARD Agnès  
 BUREAU Josiane  
 RICARDEAU Marie-Claude  
 MAGAROUGALL Gisèle  
 NICOLON Mireille  
 Femme de ménage : LEBRUN Michèle (6 H 45/semaine)



### Maternelle C. Freinet

Les Couëts - BOUGUENAI

Cette école comportera 5 classes et ouvrira à la rentrée de Septembre 1978.

Les noms des directeurs et enseignants ne sont pas encore connus.

Cette école comprendra un restaurant scolaire dont le nombre de rationnaires devrait dépasser la centaine.

#### Personnel communal :

5 A.S.E.M.  
 Le personnel de cuisine et d'entretien sera en fonction des besoins.





## AFFAIRES SCOLAIRES

# les équipements scolaires

### Primaire C. Jeannette

Directeur : M. DERRAC Michel



Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
CP	66	PARAGEAUD Evelyne
CP		HOGDAL Luc
CP		GAUDIN Gérard
CE 1	105	HALLEREAU Yves
CE 1 et CE 2		PARAGEAUD Guy
CE 2		LE NOEN Chantal
CM 1	96	DERRAC Michel
CM 1 et CM 2		DERRAC Jacqueline
CM 2		JARNO Edith

Tous les instituteurs assurent des surveillances de cantine

**Personnel communal :**

Femmes de ménage POTIER Annie (40 H/semaine)  
JOLIER Claire (40 H/semaine)

### Maternelle C. Jeannette

Directrice : Mme COUDERT Yvonne



3 classes (+1)

Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
petite/moyenne sections	35	DROLOIS Martine
grande/moyenne sections	35	COUDERT Nicole
grande section	33	ROGER Joel

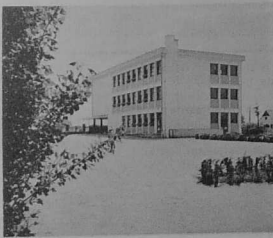
Tous les instituteurs assurent la surveillance cantine

**Personnel communal :**

A.S.E.M. ARRIVE Paulette  
LE CLECH Jany  
LE ROCH Marie-Joséphine  
Femme de ménage MAMES Chantal (10 H/semaine)

### Mixte Fougan de Mer

Directrice : Mme AUTAIN Marie 8 classes



Dénominations	Nombre d'enfants	Enseignants
CP	24	POUPARD Annick
CP	24	MACE Nicole
CE 1	26/29	SALAUD Claudette
CE 1/CE 2	24	FREMAUX Annie
CE 2	27	CHATAIGNER Michèle
CM 1	27	TROUILLARD Madel
CM 1/CM 2	25	ESTIVIE Jeanine
CM 2	30	AUTAIN Marie

Toutes les institutrices assurent une surveillance à la cantine à tour de rôle et perçoivent une indemnité.

**Personnel communal :**

Femmes de ménage MAINDON Renée (24 H/semaine)  
RONTARD Emilienne (6 H/semaine)

## AFFAIRES SCOLAIRES

### nts scolaires



### NOUS VOULONS UNE PRIS RANT 8 MAI DE NOS MAITRES-NAGEURS-SAUVETEU

Dans le précédent numéro de «Bouguenais Cité Nouvelle», nous faisons état envers la population de notre souci de mettre les «Pouvoirs Publics» devant leurs responsabilités.

Aujourd'hui encore, nous pensons inadmissible que notre piscine, fonctionnant presque essentiellement pour les enfants scolarisés, soit entièrement à la charge financière de la Commune. L'Etat «La Jeunesse et les Sports», pour sa part, se félicite que tous les enfants font du sport à l'école, tout en se dégageant de ses obligations financières.

Dans ces conditions, il est aisé de s'autosatisfaire, quand ce sont les autres, les contribuables de Bouguenais, qui paient.



La Piscine de la un organisme privé

cuisine qualifiés : MENUET Germaine  
GIRARD Denise

ce enfants : LAIZIN Odette (8 H par jour)

rationnaires : Maternelle : 30  
Primaire : 40/50

### RANT FOUGAN DE MER

e cuisine qualifiés : RELION Juliette  
LECHARTE Marie-Annick

nière : RONTARD Emilienne (8 H/semaine)

rationnaires : Maternelle : 45/50  
Primaire : 80/85

### RANT CROIX-JEANNETTE

Commis de cuisine qualifiés : CESPEDES Marguerite

Commis de cuisine : BOJU Yvette  
GIRAudeau Marie Cécile

Aides cuisinières : LEBRUN Catherine (8 H/semaine)  
CHOPIN Evelyne (8 H/semaine)  
DURET Chantal (17 H/semaine)  
MANG Chantal (16 H/semaine)

Surveillance enfants : DELLE CASE Jeanine (7 H/semaine)

Nombre de rationnaires : Maternelle : 65/80  
Primaire : 190/200

## les transports scolaires



Nombre d'élèves déposés dans chaque groupe scolaire par les transports scolaires de la Commune : (chiffre approximatif)

- G.S. Bourneau : 270
- G.S. Croix-Jeannette : 223
- Notre-Dame : 84
- Saint-Pierre : 31
- Mixte Bourg : 19
- Maternelle Ville : 9



## AFFAIRES SCOLAIRES

### Centres scolaires

**LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**  
Rue Pablo Neruda - BOUGUENAIS

Directeur : M. AUFFRET

Effectif total : 259 élèves dont 213 demi-pensionnaires

**BEP comptable-mécanographe**  
1ère année : 27 élèves  
2ème année : 25 élèves

**BEP commerce**  
1ère année : 21  
2ème année : option vente : 6  
option employé services commerciaux : 7

**BEP sténodactylographe-correspondancière**  
1ère année : 27  
2ème année : 19

**CAP employé de bureau**  
1ère année : 2 sections de 26 chacune  
2ème année : option employé de bureau : 22  
option employé de comptabilité : 27  
3ème année : option employé de bureau : 26  
option employé de comptabilité (cette dernière sera créée à la rentrée 78/79)

M. DERRAC Michel

Formations	Nombre d'enfants	Enseignants
	66	PARAGEAUD Evelyne HOGDAL Luc GAUDIN Gérard
CE 2	105	HALLEREAU Yves PARAGEAUD Guy LE NOEN Chantal
CM 2	96	DERRAC Michel JARNO Edith

Les instituteurs assurent des surveillances de cantine

**Communal :**  
ménage POTIER Annie (40 H/semaine)  
JOLIER Claire (40 H/semaine)

Mme COUDERT Yvonne

(+1)

Formations	Nombre d'enfants	Enseignants

**LYCEE TECHNIQUE JEAN PERRIN**  
Place Jean Perrin - REZE

Formation à 2 niveaux :  
1° - Enseignement Professionnel  
2° - Préparation au Baccalauréat

Directeur : M. TROLET

L.E.P. - Lycée d'Enseignement Professionnel

3 ans  
CAP chaudronnier  
CAP coiffure  
CAP employé technique collectivité  
CAP habillement fabrication industrielle  
CAP mécanicien ajusteur  
CAP mécanicien tourneur  
CAP mécanicien fraiseur  
CAP électro-mécanicien

2 ans  
BEP mécano-monteur  
BEP carrières sanitaires

Directeur : M. GOURLAY

**Lycée**  
Prépare aux Bacs littéraires, industriels,  
biochimie et économie

Censeur : Mme TROADEC

**CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**  
Rue de Touraine - REZE

Directrice : Mme LAYEC

**Personnel administratif :** 4 agents  
2 secrétaires d'administration universitaire  
1 commis  
1 agent de bureau auxiliaire

**Personnel technique :**  
10 conseillers  
+ 1/2 temps  
chaque conseiller à la charge de 3 CES

## AFFAIRES SCOLAIRES



### NOUS VOULONS UNE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE NOS MAITRES-NAGEURS-SAUVETEURS PAR LA JEUNESSE ET LES SPORTS

Dans le précédent numéro de «Bouguenais Cité Nouvelle», nous faisons état envers la population de notre souci de mettre les «Pouvoirs Publics» devant leurs responsabilités.

Aujourd'hui encore, nous pensons inadmissible que notre piscine, fonctionnant presque essentiellement pour les enfants scolarisés, soit entièrement à la charge financière de la Commune. L'Etat «La Jeunesse et les Sports», pour sa part, se félicite que tous les enfants font du sport à l'école, tout en se dégageant de ses obligations financières.

Dans ces conditions, il est aisé de s'autosatisfaire, quand ce sont les autres, les contribuables de Bouguenais qui paient.

Il faut ajouter à cela que nous savons, par ailleurs, que les subventions existent.



La Piscine de la Baule, gérée par un organisme privé, dispose de deux moniteurs payés par «Jeunesse et Sports». Evidemment c'est la Baule, chef de M. Olivier Guichard.

D'autres exemples doivent nous faire persévérer dans notre voie : **Affirmer par le vote du Budget «Demande de prise en charge des 3 maîtres-nageurs-sauveteurs de notre commune par la «Jeunesse et les Sports».**

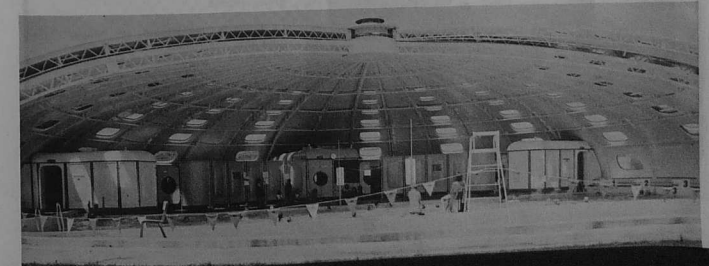
Nous exigeons que l'Etat cesse de pressurer les communes de tous côtés.

Non seulement l'Etat subventionne peu ou pas du tout, mais encore, par la T.V.A., prélève les fonds et récupère sa participation.

Ce qu'il faut savoir, la commune de Bouguenais consacre 13,49 % de son budget de fonctionnement aux affaires culturelles et sportives et bien que cette participation soit importante, elle est loin d'être en mesure de satisfaire les besoins de notre population.

Nous pensons qu'il ne peut être question de se contenter d'un demi-poste, comme St-Herblain vient de se le voir attribuer.

**Nous SOLLICITONS l'aide de la POPULATION pour faire aboutir notre revendication.**





## La BOURSE aux VÊTEMENTS

La bourse aux vêtements s'est déroulée les 19, 20, 23 Mai à l'ancienne école de la rue de Venise. L'expérience tentée pour la première fois à Bouguenais laisse présager un intérêt des familles à ce genre d'opération. De nombreuses personnes se pressaient dès les premières heures de la matinée et ont pu repartir avec des vêtements à très bon marché.

Cette vente a pu se faire grâce à la participation active de personnes bénévoles ainsi que des membres de la commission des Affaires Sociales.

Ce « coup d'essai » aura permis de se rendre compte qu'il est indispensable que les « vendeurs » n'apportent que des articles en bon état, propres, non démodés.

**Il ne faut pas confondre la bourse aux vêtements avec une opération de débarras. Tout article non vendable sera refusé.**

Une autre bourse aux vêtements sera organisée au même endroit, au tout début de Septembre ; les dates exactes seront communiquées par la presse locale et par voie d'affiches. Elle ne pourra se faire qu'avec le concours de personnes intéressées. Se faire inscrire à la Mairie.

## VENTE EXPOSITION des travaux du club "TOUJOURS JEUNES"



Cette année encore, la vente organisée par le club a connu un très grand succès.

La broderie, les tricots, les robes d'enfants, les jouets exposés témoignent de l'habileté et du bon goût de nos anciens. Le produit de cette vente et de la tombola aura servi au financement de la sortie-excursion au Golfe du Morbihan. Rappelons qu'une exposition-vente similaire a lieu en Décembre au centre médico-social des Couëts.

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION LOCALE

# TOURISME ET TRAVAIL

de BOUGUENAIS



## informations

### VACANCIERS 78

Combien serez-vous à partir cette année ?

Allez-vous rencontrer les mêmes problèmes qu'en 1977 ?

- Nombre de places insuffisant en aménagement camping et caravanning.

- Taux de départ en fonction du niveau des ressources des familles et des catégories socio-professionnelles.

- Lieux de vacances moins éloignés et séjours de plus courte durée (conséquence des augmentations successives du coût de la vie)

Assurément, c'est à présager !

L'association TOURISME et TRAVAIL peut-elle apporter la solution à toutes ces questions ?

Evidemment non !

Cependant elle doit poursuivre son action pour exiger :

- l'augmentation du budget de l'Etat pour le tourisme social ;

- l'instauration du chèque-vacances avec contribution patronale et dégrèvement fiscal ;

- le libre accès aux plages et sites privilégiés ;

- la défense de la nature contre les diverses pollutions ;

- la remise de bons d'essence à tarif réduit aux travailleurs utilisant leur voiture ;

- la suppression des péages sous toute forme, lors des départs en congé ;

- l'extension du billet congés payés avec ristourne de 50 % à tous les transports (SNCF - aériens - maritimes)

- l'octroi d'un second billet congés payés.

C'est ainsi que « TOURISME et TRAVAIL » poursuivra et développera avec dynamisme et sérieux ses activités de loisirs, de tourisme et de vacances, continuera à apporter sa contribution à la conquête d'une véritable politique sociale de loisirs.

Adhérer, c'est participer à la vie de l'association et défendre vos droits.

Adhésion et renseignements :

« TOURISME et TRAVAIL » - 4, rue de Venise à BOUGUENAIS.

Permanence le Vendredi, de 17 H 30 à 19 H 00 - Tél. 78-61-06.



## POUR L'ECOLE AUSSI IL FAUT SE BATTRE !

### L'ECOLE SE DEGRADE...

- De par la grille Guichard les EFFECTIFS IMPORTANTS ne permettent pas de donner aux élèves un enseignement de qualité (soutien individualisé difficile, sinon inexistant, d'où retards scolaires de plus en plus nombreux, ce qui signifie pour les plus défavorisés : S.E.S., C.P.P.N.)

- Remplaçants en très petit nombre, d'où désorganisation des classes, dès qu'un enseignant est en stage ou malade.

- L'égalisation des chances est un leurre, faute de moyens nécessaires dès la maternelle pour que chaque enfant puisse s'épanouir à son rythme.

- Surveillance de la santé scolaire inexistante (médecins scolaires peu nombreux, pas de locaux de soins dans la majorité des groupes).

- Refus du projet municipal du groupe scolaire de la Z.A.C. de la Croix-Jeannette par l'Administration, malgré les promesses du Sous-Préfet et du Secrétaire Général de l'Inspection Académique. Où iront les enfants des 640 futurs logements ?

- Tentative de fichage généralisé par le biais des projets G.A.M.I.N. (Gestion Automatisée de la Médecine Infantile), A.U.D.A.S.S. (Automatisation des Directions Départementales d'Action Sanitaire et Sociale) et du dossier scolaire.

### QUELQUES VICTOIRES

- La prise de conscience des enseignants et des parents du danger présenté par le dossier scolaire et sous la poussée de mécontentement qu'il a soulevé, le Ministère de l'Education abandonne sa mise en application.

LES ACTIONS LOCALES ONT AUSSI PORTE LEURS FRUITS :

- Création d'un poste à la rentrée scolaire 77/78 au groupe de la Croix-Jeannette, grâce aux démarches des parents de Bouguenais Bourg.

- Ouverture du C.E.S. de Bouaye en Septembre 1978, après une longue lutte des parents du périmètre scolaire du C.E.S. de la Neustrie.

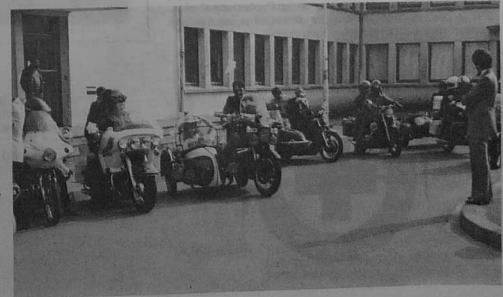
- Remplacement immédiat d'une enseignante de maternelle du Bourneau, à la suite de la mobilisation des familles concernées, de la venue d'un grand nombre d'entre elles à l'école à l'appel du S.N.I. et de la F.C.P.E. et de l'envoi d'une délégation à l'Inspection Académique.

### AVEC LA F.C.P.E. EXIGEZ :

- la laïcité de l'enseignement
- la gratuité totale
- l'égalité des chances pour tous
- la diminution des effectifs à 25 élèves par classe.

### UN MARIAGE PAS COMMUN

Les mariés, la famille et les amis sont tous venus à la mairie à moto et en side-car.



## RECRUTEMENT

Les Services Techniques de la Commune de BOUGUENAIS recrutent :

**1 0 EVP ayant un CAP de maçon**

**1 0 P1 pour les Espaces verts**

Prendre contact avec : M. RIO  
Directeur des Services Techniques

## FEDERATION NATIONALE des MUTILES du TRAVAIL et INVALIDES CIVILS

La section locale de la Fédération Nationale des Mutilés du Travail et Invalides Civils, assurés sociaux de BOUGUENAIS, dont la permanence a lieu le troisième Dimanche de chaque mois, de 10 H à 11 H au Café Tabacs des Couëts, rassemble, informe, conseille et défend les intérêts de ses adhérents.

Adhésions, paiements des cotisations à la permanence seulement.

URGENCES et DECES, s'adresser à :  
- M. DOMECCY Serge  
rue Roiné - Trenemoult - REZE  
ou à défaut à :  
- M. KERREC Jean-Claude  
65 bis, rue Georges Clémenceau - BOUGUENAIS.

## NOUVELLE SESSION de SECOURISME en octobre prochain

Dans le nouveau local de la rue de Venise, la Direction locale de la Croix-Rouge organisera à la rentrée prochaine une session de secourisme.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant, soit à la Mairie de BOUGUENAIS, soit aux adresses suivantes :

- M. E. ROUSSEAU - 52, rue des Ecoles-Les Couëts  
Tél. 75-52-51  
- M. P. VALAIS - 14, rue de Port Lavigne - BOUGUENAIS

Ces cours intéressent aussi bien les jeunes que les moins jeunes, les sportifs et tous ceux qui désirent acquérir des connaissances concernant les premiers soins d'urgence que quiconque peut être amené à donner en n'importe quel lieu.

L'enseignement du secourisme comprend douze leçons théoriques et surtout pratiques enseignées par des instructeurs et des moniteurs. Il est sanctionné par un examen oral et pratique : celui qui satisfait aux épreuves reçoit le certificat de secouriste de la C.R.F. et le certificat de secouriste de la Protection Civile. S'il le désire, il pourra ensuite entrer dans les équipes secouristes Croix-Rouge.



Actuellement, la Direction locale compte trois équipes de secouristes qui, chaque mois, se recyclent et participent à de nombreux postes de secours.

Ci-dessus, un exercice de nuit au Centre Aéré de la Ville au Denis, après recherche des blessés dans le bois.



## Confédération Syndicale des Familles

ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES  
MAIRIE DE BOUGUENAIS

POURQUOI  
UN SYNDICAT  
DES FAMILLES  
DE TRAVAILLEURS ?

Vous aussi, syndiquez-vous.

pour défendre votre famille et vos enfants, vos conditions de vie et leur avenir.

Les usagers et les consommateurs, avec la C.S.F., s'organisent pour agir.

DANS LE CADRE DE VIE QUOTIDIEN :

logements, transports, école, santé, contraception, prestations sociales, consommation, niveau de vie, loisirs, vacances, etc...

EN SOLIDARITE AVEC TOUTES LES CATEGORIES DE FAMILLES :

jeunes couples, femmes chefs de famille... familles de marins, de retraités, d'enfants déficients.

Permanences : Rue de Venise  
1er et 3ème Vendredi de chaque mois,  
de 14 H 30 à 16 H 30  
Tél. 78.61.06

L'ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES DEVELOPPE EGALEMENT SON ACTION AU NIVEAU DE LA COMMUNE, DES QUARTIERS.

ELLE :

ENTREPREND : des démarches auprès des pouvoirs publics

EST PRESENTE : dans des commissions extra-municipales - office de la culture - centres aérés

PROVOQUE : des réunions de quartiers des démarches collectives

DIFFUSE : des bulletins d'information des tracts articles de presse informations aux familles des journaux ses prises de position face à l'actualité

ECOLE :

Pour :

- une réelle égalité des chances
- la gratuité effective de l'enseignement obligatoire
- le relèvement de la part de bourses et des plafonds d'attribution
- le doublement de la prime d'équipement et son versement à tous les élèves de l'enseignement technique
- une véritable formation professionnelle pour tous au sein de l'Education Nationale.

LOGEMENT-URBANISME

- pour un logement social accessible à tous
- pour un cadre de vie agréable (espaces verts,...)
- pour des transports en commun adaptés aux besoins et gratuits
- pour une réforme de la taxe d'habitation tenant compte des revenus

CONSUMMATION

- pour une défense syndicale des consommateurs
- pour l'instauration d'un véritable droit de la consommation
- La C.S.F. assure des permanences pour aider les familles de travailleurs à s'informer et à résoudre collectivement leurs litiges
- La C.S.F. revendique :
  - la réglementation du crédit à la consommation
  - une loi garantissant la durée de vie des biens d'équipement
  - la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité

LA C.S.F. LUTTE POUR :

SANTE

- la généralisation du tiers payant, première étape vers la médecine gratuite
- l'extension à tous de la médecine préventive
- une véritable médecine scolaire
- une réforme de l'industrie pharmaceutique

PRESTATIONS

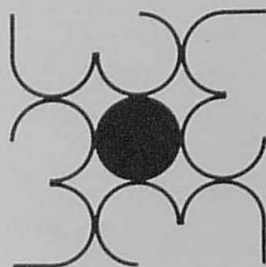
- la revalorisation et l'indexation des prestations sur le SMIC
- la reconquête de la Sécurité Sociale
- la représentation des organisations d'usagers au sein de cet organisme

LA FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE

- Aide à la famille
- Travailleuses familiales

Permanences : Rue de Venise  
tous les Mardis de 14 H 30 à 18 H 30  
Tél. 78-61-06

BOUGUENNAIS



cit  nouvelle

D p t l gal :  
3e Trimestre 1978  
R daction Administration :  
MAIRIE de BOUGUENNAIS  
Imprimerie Atelier Municipal  
Directeur de Publication :  
B. POUCHIN